PIECE ADDITIONNELLE :
Compléments pour dossier de demande de cas par cas
Projet agrivoltaïque AVD GAEC Clapon – Zone Est

Route d'Alixan
Commune de Bourg de Péage
Drôme (26)

Maitre d'ouvrage :

ENGIE Green

Adresse : Tour T1 – 1 place Samuel de Champlain

92400 Courbevoie

Chef de Projets Nouvelles Offres :
Nadège GUEROULT

nadege.gueroult@engie.com

06 31 59 40 14

Décembre 2025

La société ENGIE GREEN a déposé un dossier de demande de cas par cas le 14 novembre 2025 pour un projet agrivoltaïque **AVD GAEC Clapon Bourg de Péage Zone Est**, situé Route d'Alixan à Bourg de Péage (26).

Une demande de compléments pour ce dossier a été formulée par vos services de la DREAL le 24 Novembre 2025. Voici ci-après les réponses apportées aux compléments demandés.

1. Engagement sur les mesures ERC

Voici le récapitulatif des mesures ERC indiquées dans la notice descriptive (annexe 8) du dossier de demande de cas par cas au §8.1.2.b :

Evitement technique :

- Réduction de l'emprise du projet, des voies d'accès et de stockage. Les interventions seront limitées aux zones anthropisées et chemins.
- Gestion contrôlée des déchets et pollutions pour préserver les milieux naturels.

Evitement géographique :

- Préservation des habitats favorables à la faune via le maintien des haies, fourrés et bandes enherbées.
- Suppression de l'éclairage nocturne pour protéger les chiroptères.

Réduction :

- Travaux réalisés selon un calendrier écologique pour éviter la destruction ou le dérangement des espèces en période sensible.
- Surveillance de la zone de chantier pour limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EVEE), avec délimitation stricte selon le phasage.

Accompagnement :

- Création possible de tas de pierres/branches ou mares, selon faisabilité, pour renforcer les habitats (sous réserve de faisabilité)
- Gestion raisonnée des vergers pour favoriser les pollinisateurs (limitation des produits phytosanitaires) et potentiel ensemencement d'espèces herbacées indigènes avec gestion par fauche annuelle (pour limiter l'expansion des EVEE)
- Suivi du chantier par un écologue pourra être envisagé, pour garantir la mise en œuvre des mesures ERC.

La société ENGIE GREEN, en tant que pétitionnaire du projet s'engage à mettre en place l'ensemble des mesures ERC présentées ci-dessus, pendant le chantier et l'exploitation du parc agrivoltaïque.

2. Clôture du projet

Lors de la construction du parc agrivoltaïque, l'exploitation agricole du GAEC Clapon mettra en place une clôture agricole de maximum 1,2 m de hauteur, dans le but de réaliser de l'éco-pâturage avec des brebis, dans ses futurs vergers, à partir de la 4ème-5ème année de maturité des arbres.

La clôture sera positionnée sur le tour périphérique de l'installation et sera équipée de passages pour la petite faune. Sa longueur sera d'environ 915 mètres.